

50 % des ordures ménagères sont des biodéchets

L'agglomération de Lamballe Terre et Mer concentre ses actions sur la baisse des biodéchets dans nos poubelles. Distribution de composteurs, ateliers... Des solutions sont proposées aux habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, « les collectivités ont l'obligation de mettre en place une solution de tri, à la source, des biodéchets pour leurs habitants ».

Le législateur n'a pas prévu « de pénalités » pour les citoyens au niveau du tri. Mais les biodéchets restent « lourds » dans une poubelle. Or, c'est justement le poids (et non le volume) qui importe lors de l'incinération des déchets. « C'est cher », indique Jean-Luc Couellan, vice-président, en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets à Lamballe Terre et Mer. Et sur le long terme, cela a pour conséquence « une augmentation de la redevance ».

« 5 000 t de biodéchets que l'on pourrait diminuer »

Heureusement, les collectivités du territoire ont « anticipé » cette législation. Les premiers composteurs ont commencé à être distribués dans le territoire de Lamballe Terre et Mer entre 2008 et 2010 (à l'époque, cela concernait les anciennes communautés de communes).

Pour les biodéchets, l'agglomération « cible » principalement les maisons individuelles qui représentent 85 % des habitants du territoire.

Au total, 9 000 foyers (soit près de 30 %) de « cette population cible » sont désormais équipés d'un composteur individuel. « Des chiffres qui ne prennent pas en compte les composteurs achetés dans les magasins ou encore ceux qui, en milieu rural, compostait déjà "en bout de champ" », indique Yoann Corriveau, directeur du pôle eau, assainissement et déchets ménagers de Lamballe Terre et Mer.

Si l'action de l'agglomération « se polarise » sur les biodéchets, c'est aussi parce que c'est sur ce type de détritrus qu'il y a « le plus de gain potentiel » pour réduire la poubelle d'ordures ménagères (OM). En effet, selon une étude menée en 2024 par Kerval Centre Armor, le syndicat qui s'occupe de la valorisation et du traitement des déchets, plus de 50 % des ordures ménagères de l'agglomération « sont des biodéchets compostables ».

« Cela représente 5 000 tonnes de biodéchets que l'on pourrait diminuer », détaille Yoann Corriveau. Il est donc important pour l'agglomération de Lamballe Terre et Mer de mettre en place des actions de sensibilisation et de proposer des solutions.

Parmi ces dernières, il y a la distribution de composteurs en plastique

recyclé pour les habitants pavillonnaires (à réserver sur le site de l'agglomération : lamballe.terre.mer.bzh) à 15 € pour 400 l et à 25 € pour 800 l.

Il est aussi prévu de mettre en place « du compostage partagé ». « Un composteur peut être placé dans une résidence », indique Manon Raynal, coordinatrice étude et prévention au service déchets ménagers de Lamballe Terre et Mer. « Au début, des référents sont formés », poursuit-elle. Puis les résidents entretiennent de façon autonome ce compost.

L'agglomération accompagne également des établissements comme les cantines scolaires de Saint-Alban ou de Plurien, qui font « du compostage autonome ». La direction des déchets ménagers de Lamballe Terre et Mer est également équipée de composteurs « alimentés par les restes de repas des agents qui déjeunent sur place ».

Chaque année, des ateliers, ouverts à tous, sont aussi proposés entre mars et octobre, sur le compostage et le jardinage au naturel. « Les dates seront publiées prochainement sur le site Internet. »

Anne-Lyse RENAULT.



Manon Raynal, coordinatrice étude et prévention au service déchets ménagers de LTM ; Jean-Luc Couellan, vice-président de l'agglomération en charge de la réduction et de la gestion durable des déchets et Yoann Corriveau, directeur du pôle eau, assainissement et déchets ménagers de LTM.

(PHOTO : OUEST-FRANCE)